



Alliance Fleuve Congo-Mouvement du 23 Mars
Peuple Uni, Digne et Prospère

COMMUNIQUE N°...001/AFC/2026

Ce mardi 25 août 2026, s'est tenue, à la Coordination Politique de l'AFC-M23, une séance de restitution des travaux de la Commission d'Évaluation et de Suivi des projets de Partenariat Public-Privé (PPP) relatifs au patrimoine immobilier de l'État dans le Territoire libéré, devant le Conseil de l'Alliance, sous la présidence de son Coordonnateur Politique, le Camarade **Corneille NANGAA YOBELUO**.

Il s'agit de la troisième séance de travail, après celles tenues respectivement le 10 avril et le 10 juin 2026.

Devant le Conseil de l'Alliance, la Commission a procédé à la présentation du rapport de deux séances précédentes suivi de l'évaluation des autres projets de partenariats restants. Ce qui a permis d'aboutir aux résolutions ci-après :

1. Urgence de remettre l'État dans ses droits à travers l'attribution des titres à chaque propriété lui appartenant ;
2. Faire respecter « **les Mesures Conservatoires** » prises par le Conseil de l'Alliance en date du 6 janvier 2026, interdisant toute construction sur les Parcelles de Terre du Domaine Privé ou

Public de l'État. **Tout contrevenant à cette mesure sera sanctionné conformément à la loi ;**

3. Toute personne interne ou externe à l'Organisation qui se rendra complice de la violation de ces Mesures, quel que soit son rang ou son niveau de responsabilité, subira la rigueur de la loi ;
4. Les bâtiments construits en violation des « **Mesures Conservatoires** » seront systématiquement démolis ;
5. Le Conseil de l'Alliance enjoint toutes les autorités (Chefs d'Avenues, Chefs des Cellules, Chefs des Quartiers, Bourgmestres, Maire de la ville de Bukavu, etc.), à tous les niveaux de responsabilité, de s'impliquer pour le strict respect des Mesures susmentionnées ;
6. Il est demandé à toute la population du Sud-Kivu en général et plus particulièrement aux Partenaires concernés, de garder leur sérénité. La Commission d'Évaluation et de Suivi des projets de Partenariats Public-Privé (PPP) relatifs au patrimoine immobilier de l'État dans le Territoire libéré poursuit sans relâche ses travaux et rendra ses conclusions dans les meilleurs délais.

Fait à Goma, le 24 août 2026

Pour la Coordination Politique de l'AFC-M23

Délion KIMBULUNGU MUTANGALA

Secrétaire Permanent Adjoint

